

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Sélestat-Erstein

Commune de BOLSENHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 3 avril 2017

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Conseillers élus : 11 - Conseillers en fonction : 11 - Conseillers présents : 9

Absents excusés : Mme Sandrine TESORO, M. Michel WISSER

Indemnités de fonction brutes mensuelles du Maire et des Adjointes (indice)

_Le Conseil Municipal de BOLSENHEIM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,
- VU la circulaire n° ARCB1632021C du 15 mars 2017,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet au 1/1/2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, M. François RIEHL, une indemnité brute mensuelle calculée au taux maximal de 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour chacun des deux Adjointes, MM. Albert HARTMANN et Arnaud ANTONI-ARRUS, une indemnité brute mensuelle calculée au taux maximal de 6,6 de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au 1/1/17.

ADOPTÉ (Abstention du Maire et des Adjointes) - Publié et transmis à la sous-préfecture le 4/4/17

Le Maire, François RIEHL